Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1083

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Refonte syndicale

Beat Kappeler
secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS)

La fusion de syndicats, comme l'alliance récente de la FTCP (Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier) avec la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) n'est qu'une solution partielle aux problèmes matériels du syndicalisme suisse, qui est par ailleurs en quête d'une nouvelle identité. Il faut envisager une restructuration radicale et en profondeur. Voici, en dix points, une proposition de refonte des structures sur le plan national.

1. Les fédérations harmonisent et agrandissent les domaines couverts par les différentes conventions afin de les administrer plus facilement.
2. Tous les secrétariats locaux et régionaux, ainsi que les unions cantonales, sont regroupés en trente à cinquante centres «Droit et travail». Ces centres appliquent concrètement les conventions de toutes les fédérations, assurent la protection juridique de leurs membres et entretiennent les contacts nécessaires au mouvement. Ils s'occupent du recrutement.
3. Les fédérations nationales réduisent leur nombre à huit organisations. Elles négocient les contrats collectifs, mettent sur pied des cours et maintiennent le contact avec leurs membres au moyen de quatre à six lettres par an. Elles abandonnent leurs journaux au profit d'un travail assidu auprès des médias. Elles n'exercent plus aucune activité dans le domaine des assurances, des centres de vacances, etc.
4. La part de la fortune des sections et des fédérations qui dépasse les besoins directs de la fonction syndicale est rassemblée en un fonds d'investissement (au prorata du nombre de ses déposants) et gérée par des professionnels de la banque. Ainsi, ces sommes considérables, qui proviennent de tous les niveaux des institutions syndicales, seront mises en valeur, et les responsables seront déchargés du travail de gestion. Les produits de cette fortune serviront à abaisser les cotisations des nouveaux membres et des catégories d'affiliés mal payés.
5. L'Union syndicale suisse aura pour seules tâches de représenter les intérêts du mouvement auprès des autorités fédérales et de diffuser de la documentation. Elle n'aura plus aucune fonction sectorielle (femmes, jeunes, retraités, employés, étrangers). L'existence de trente à cinquante centres «Droit et travail» incitera de nombreuses nouvelles fédérations ainsi que de nouveaux membres à adhérer au système pour pouvoir bénéficier de ce réseau de représentation.
6. Les centres «Droit et travail» s'assureront un financement complémentaire par la coopération avec des organisations du domaine social (organisation de cours, d'assistance, d'aide aux invalides, aux personnes âgées, aux chômeurs). Ces centres redonneront aux syndicats leur rôle moteur dans le domaine social.
7. La coopération avec les partis politiques ne sera que ponctuelle et ciblée; elle sera recherchée dans tout l'éventail politique. Si le système politique suisse évolue vers un système de concurrence, les compromis en faveur des syndicats seront plus faciles à négocier (Allemagne, France, Italie). Les responsables syndicaux salariés n'auront qu'exceptionnellement des mandats politiques.
8. L'emploi sera garanti à tous les employés des syndicats à condition qu'ils soient prêts à réaliser ce programme en tout lieu et quelle que soit leur fonction. Les départs naturels réduiront fortement leur nombre.
9. Les cotisations syndicales annuelles seront de l'ordre de 120 à 150 francs (valeur 1992).
10. La décision de principe est prise assez rapidement, sans connaître les détails. Comme la Communauté européenne en 1986, le mouvement syndical se donnera six ans pour définir et réaliser les étapes nécessaires pour retrouver sa vigueur et sa rigueur en l'an 2000. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Biéler, Jeanlouis Cornuz
Beat Kappeler
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

MÉDIAS

On sait qui commande à *La Tribune de Genève*: Edipresse. Le journal aura dorénavant une rédaction en chef bicéphale avec l'arrivée de Guy Mettan, du *Nouveau Quotidien*, aux côtés de Daniel Cornu. De plus, l'intégration dans le groupe lausannois se poursuivra intensivement pour bénéficier des avantages d'une étroite collaboration avec *24 Heures*. Il y a d'autres licenciements à la clé.

Presse & Communication signale que la «Coopi», créée à Genève en 1944, pourrait se transformer en société anonyme et se montrer moins généreuse à l'égard des hebdomadaires du parti du travail, *VO Réalités* et *Vorwärts*. Son directeur Michel Baunaz *«souhaiterait même obtenir la garantie d'un paiement au numéro et la possibilité d'interrompre immédiatement le tirage en cas de non-paiement (fixé à trente jours)»*. Il est cependant probable que les changements structurels ne se feront que difficilement.

La gestation du quotidien romanche *La Quotidiana* est longue. Après un volumineux numéro 0 en juin 1988, c'est un nouveau numéro «d'infurmaziun» qui a paru sur huit pages, à 25 000 exemplaires, le 1er mai. Il a été imprimé à Mels, dans le canton de Saint-Gall.

Le *Tages Anzeiger* de Zurich aura le Vaudois Michel M. Favre à la tête de sa direction. Le Fribourgeois Roger de Weck est à la tête de la rédaction (DP nº 1073); on commence à distinguer le profil des Romands qui accèdent à de hautes responsabilités en Suisse alémanique. Ils doivent être mobiles et maîtriser plusieurs langues.